mains parce qu'il prend l'argent où il y en a. (Bruit.)

Le contre-projet est repoussé par 422 voix contre 69.

Joyeux intermède

M. CHENEL, développe à son tour un contre-projet allouant une retraite de cent francs au moins à tout ouvrier justifiant d'un travail salarié de 30 années.

Le député du Calvados, au milieu des rires, expose son contre-projet d'une façon plutôt comique. Il compare le projet de la commission à une pile électrique. Pourquoi ? Personne n'en sait rien, ni lui non plus apparemment.

Après avoir cité des vers de Victor Hugo, il dit : Nous marchons à talons, mais nous marchons tout de même ; Rappelons-nous le proverbe « qui va piano va sano, qui va sano va lentino ».

La Chambre s'est, en somme, amusée follement pendant tout le discours du député normand.

M. GUEYSSE repousse le contre-projet, ce qui est fait à mains levées par la Chambre.

La séance est levée à 6 h. 50.

Séance jeudi matin, à 9 heures.

LA HAUTE COUR

Le procès de Lur-Saluces

INDIFFÉRENCE GÉNÉRALE

Paris, 25 juin. — La seconde journée du « martyre » de l'infortuné marquis de Lur-Saluces n'a pas plus ému le public que la précédente.

La chose est, hélas ! trop évidente et manifeste : le « martyre » de M. de Lur-Saluces laisse l'opinion publique complètement indifférente.

Le spectacle de cette victime et de ses tourmenteurs ne fait pas recette. En vain, la presse réactionnaire en fait flamboyer des prouesses alléchantes sur l'affiche de la représentation, le bureau de location n'a rien donné. Le sacrifice volontaire de M. de Lur-Saluces est un coup d'épée dans l'eau, comme dirait Joseph Prudhomme. Le gentilhomme bordelais s'était imaginé qu'il mettrait obstacle au vote de la loi des associations. Le Sénat a voté la loi et maintenant que son œuvre est finie, il consent à s'occuper de M. de Lur-Saluces, tout penaud de sa déconvenue et qui sans doute regrette — *in petto* — son coup de tête. Il n'y a personne, en effet, pour voir son beau geste de victime volontaire.

S'il M. de Lur-Saluces avait su, ce n'est pas lui qui aurait été assez jobard pour rentrer en France et s'exposer aux risques d'un long emprisonnement quand il n'avait qu'à rester tranquille à l'étranger.

Mais M. de Lur-Saluces ne savait pas ; il ne pouvait savoir.

De loyaux mystificateurs lui avaient persuadé qu'il lui suffisait de franchir la frontière pour mettre le pays en émoi et le gouvernement en déroute ; qu'une nouvelle réunion de la Haute-Cour provoquerait une indignation vengeresse ; que la République et les républicains auraient à peine le temps de faire leurs malles et que bientôt le duc d'Orléans se verrait rappelé au trône de son aïeul Louis-Philippe.

Avec une crédulité qui est l'indice d'une conscience droite et pure, M. de Lur-Saluces prit au sérieux ces divertissantes fantaisies.

Il débarqua à Paris, et, pendant quelques jours il se crut un héros dégétgé par le ciel pour changer les destinées du pays.

Qui ne se souvient de ses interviews fanfaronnes où il se rengorgeait en exposant les embarras que sa seule présence créait au gouvernement ?

Très sincèrement, M. de Lur-Saluces attachait à sa personne et à ses exploits une importance considérable, et très sincèrement aussi, il était convaincu que tous les français,sinon tous les humains, se fatiguaient les yeux à fixer sur lui des regards attentifs. Et, dans ses rêves, il entrevoyait l'histoire taillant fièvreusement sa plume pour enregistrer un des plus merveilleux événements de notre époque à côté du nom de Lur-Saluces.

Or, M. de Lur-Saluces a été incarcéré, sans que personne eût l'air de s'en apercevoir. Son procès a commencé, au milieu de l'indifférence générale et se termine avant que les neuf dixièmes des Français sachent qu'il a commencé.

Le douloureux martyre de M. de Lur-Saluces n'aura servi à rien, pas même à faire monter pendant une seule journée les recettes des brasseries voisines du Luxembourg.

A une heure et demie, on compte tout juste douze curieux devant la porte du Sénat. Ils regardent passer les voitures qui amènent les dames. Les dames sont toujours friandes du spectacle de la Haute-Cour. Et puis les tribunes publiques du Luxembourg se prêtent admirablement à l'étalage des toilettes. On peut y faire assaut d'élégances comme sur le turf de Longchamp. Enfin, beaucoup de ces assistantes appartiennent au noble faubourg et il n'est que juste qu'elles viennent apporter au martyr de leur cause le témoignage de leur sympathie.

Dans les couloirs intérieurs du palais, calme plat. Leur désert n'est peuplé, que par des estoudes de gardes municipaux, que la chaleur fait sommeiller sur des rangées de bancs de bois.

Deuxième audience

La deuxième audience de la Haute-Cour a été ouverte aujourd'hui, à deux heures précises.

M. Fallières donne l'ordre d'introduire l'accusé, qui arrive entre deux gardes municipaux.

LES TÉMOINS

Aussitôt après l'appel nominal, le président fait entrer le premier témoin de l'accusation : le commandant BAZERIES, cryptographe au ministère de l'intérieur, qui déchiffra les dépêches chiffrées échangées entre M. de Lur-Saluces et le duc d'Orléans.

Il a eu à traduire divers documents relatifs au complot, et notamment plusieurs lettres et dépêches de M. de Lur-Saluces.

Une de ces dépêches, trouvée chez M. de Chevilly, informait ce dernier que l'accusé avait prié télégraphiquement le duc d'Orléans de se trouver à Bruxelles, en prévision d'événements graves.

C'est le commandant Bazeries qui a traduit une dépêche de M. de Lur-Saluces au duc d'Orléans qui se trouvait à Palermo et dans laquelle l'accusé disait textuellement « faits trop graves pour longue absence ».

Le témoin affirme l'absolue certitude des traductions qu'il a données des divers documents qui lui ont été soumis.

Le second témoin, M. CHERION, commissaire spécial adjoint, dépose que le 21 juin 1898, il a vu à la gare du Nord, M. de Lur-Saluces et M. Guérin qui revenaient ensemble de Lyon.

M. GUIGNET, autre commissaire spécial, déclare que, le 20 juin, il vit partir MM. de Lur-Saluces et Guérin, qui prirent le train pour Londres.

M. BASTRIE, également commissaire spécial à la gare du Nord, fait une déposition analogue.

Déposition du général Zurlinden

Le général Zurlinden, ancien gouverneur de Paris, est ensuite appelé à la barre.

LE PRÉSIDENT. — Dans un discours prononcé à Saint-Sébastien par M. Déroulède, il a été dit que les heures de service des troupes avaient été changées sur l'invitation d'un membre du parti royaliste. Le jour des obsèques de M. Félix Faure vous aviez indiqué l'emplacement des troupes ?

R. — Oui.

D. — L'itinéraire a-t-il été changé ?

Le général Zurlinden répond qu'une modification très légère fut en effet apportée à cet itinéraire au dernier moment, sur la prière du général de Pellieux qui commandait, ce jour-là, un bataillon de gardes républicains et un bataillon de chasseurs à pied.

Un quart d'heure avant l'arrivée du cortège place de la Nation, M. de Pellieux a parlé à mon chef d'état-major de ses craintes d'être accueilli sur la place par trop d'acclamations.

Je me suis borné à prévenir la police.

Vers la fin du parcours, le général est venu me demander de lui permettre d'emmener ses chasseurs à Vincennes sans passer par la place de la Nation. J'y consentis en raison de la fatigue du bataillon de chasseurs.

Le général de Pellieux rentra à l'École militaire par les boulevards extérieurs, sans passer place de la Nation.

LE PRÉSIDENT. — Quelle importance avez-vous attachée à la demande de M. de Pellieux ?

Le général ZURLINDEN. — Aucune, la police ne m'ayant rien dit.

Je n'y ai pas fait attention davantage quand j'ai connu l'acte de M. Déroulède, que j'ai considéré comme un acte isolé et spontané.

En y réfléchissant depuis, j'ai pensé que M. de Pellieux, avait, en tout cas, voulu refuser son concours aux manifestants. Je crois encore que M. de Pellieux n'aurait jamais consenti à se prêter aux intentions de M. Déroulède.

LE PRÉSIDENT. — Connaissiez-vous les projets de M. Déroulède ?

R. — Pas en quoi que ce soit.

D. — Les avez-vous connus pendant les obsèques ?

R. — En quoi que ce soit.

D. Aviez-vous les forces suffisantes pour arrêter tout genre de trouble ?

R. Cette journée s'est déroulée au milieu d'une période inquiétante. L'affaire Dreyfus avait troublé le pays. L'armée avait été attaquée et ses sympathies allaient à qui la défendaient. J'ai tenté de réagir contre ce sentiment, persuadé qu'une nation dont l'armée veut se mêler de politique en usera bientôt à une nation perdue. C'est cette idée que j'ai toujours eue devant les yeux en préconisant aux officiers le calme et l'énergie, en leur assurant que j'étais décidé à user de sévérité pour les maintenir dans le devoir. Aucun officier de Paris ne s'est laissé compromettre.

Ce qui m'a surtout paru pris ses précautions. Il y avait sur pied 50 bataillons et 40 escadrons. L'Élysée était occupé militairement.

Toutes les mesures étaient prises pour assurer le maintien de l'ordre. L'attentat de M. Déroulède devait échouer. La légalité n'a jamais été compromise à quelque instant que ce soit.

L'armée a montré ce jour-là que le pays peut avoir confiance dans sa loyauté et qu'elle ne sortira pas de la voie du devoir.

Le principe de la neutralité politique de l'armée reste inattaquable et l'armée peut continuer à travailler dans le silence pour la grandeur et la prospérité de la France.

AUTRES DÉPOSITIONS

Le général FLORENTIN est ensuite introduit. Il explique quel était l'itinéraire de sa division, le jour des obsèques de M. Félix Faure, et déclare que cet itinéraire ne subit aucune modification.

M. Charles BLANC, conseiller d'Etat, dépose ensuite.

Il déclare que les ligues étaient certainement d'accord pour tenter un coup le jour des obsèques de M. Félix Faure ; mais il déclare qu'il ne jamais cru que la République fût en péril.

Il raconte ensuite les dispositions qui avaient été prises pour assurer l'ordre aux obsèques.

M. LEPINE, préfet de police, qui est empêché de se rendre à la suite de ses fonctions le 24 juin 1899, donne également des renseignements sur l'état des Ligues des patriotes, antisémitiques et de la jeunesse royaliste. Il fut frappé de l'organisation solide de ces ligues et de la facilité avec laquelle elles pouvaient être mobilisées.

Pour lui, la fusion de ces ligues était certaine.

On passe à l'audition des témoins à décharge.

Le général CHARREYRON, qui eut M. de Lur-Saluces sous ses ordres pendant neuf ans, à Meluin, déclare que l'accusé était un excellent officier, un officier d'avenir. Il a gardé pour lui une sincère et très affectueuse estime.

Puis le commandant CUIGNET s'avance à la barre.

La défense explique que ce témoin est un de ceux qui ont été cités pour montrer que M. de Lur-Saluces avait des raisons sérieuses de considérer qu'on désorganisait l'armée, identifiée par lui avec la patrie.

Mais le commandant CUIGNET répond qu'il ne pourra parler que s'il est délié du secret professionnel, soit par le ministre de la guerre, soit par la Haute Cour.

Le PRÉSIDENT constate la correction de cette réponse et la défense ne posant aucune autre question d'un caractère plus précis, le témoin est invité à se retirer.

Me BOYER DE BOUILLANE. — Le commandant Cuignet ne pouvant parler, nous renonçons à l'audition des autres témoins qui avaient à déposer sur le même ordre d'idées.

LE RÉQUISITOIRE

Le procureur général a la parole pour son réquisitoire.

Il commence par déclarer qu'il était disposé à l'indulgence envers l'accusé ; mais après ses déclarations d'hier, il demandera l'application de la loi.

Il montre que l'affaire Dreyfus, que l'accusé a tenté de faire revenir ici par le choix de ses témoins, ne fut qu'un vain prétexte, pour lui et ses amis qui voulaient semer la discorde au sein de l'armée.

Le procureur général discute ensuite les faits reprochés à l'accusé.

Il rappelle le discours de Saint-Sébastien, dans lequel M. Déroulède disait qu'il avait été plus près de réussir son coup de force qu'on ne le croyait généralement. Il considère ce discours comme un aveu.

Rappelant ensuite dans quelles conditions M. de Lur-Saluces se constitua prisonnier, M. BERNARD estime qu'un accusé qui a fui comme lui la justice de son pays, et qui a choisi son heure pour y répondre, n'a pas droit à l'indulgence.

Le procureur général estime que la conduite de M. de Lur-Saluces, après son départ de la Limée, ne fut pas celle d'un soldat discipliné. Il le montre s'efforçant, lui et ses amis, de semer le trouble dans l'armée et travaillant aussi les ouvriers. Il rappelle à ce sujet les menées royalistes dans la grève des terrassiers.

Il parle ensuite des ligues et établit leur parfait accord. Il reconnaît que la ligue royaliste était beaucoup moins importante que les deux autres, mais c'était elle qui avait le nerf de la guerre. Quand on voulait de l'argent, il fallait s'adresser à elle.

M. BERNARD s'attache ensuite à démontrer l'existence du complot royaliste en donnant lecture de nombreuses dépêches échangées entre MM. de Lur-Saluces, Buffet et le duc d'Orléans du 18 février 1899, jour de la mort de M. Félix Faure, au 23 février, jour des obsèques, et rendant compte au prince des manifestations qui se produisirent à cette époque.

Il rappelle longuement les manifestations du 23 février aux obsèques de M. Félix Faure. Il estime que cette journée aurait pu être plus grave, très grave, et il affirme certainement, ce qu'a déclaré M. Déroulède, que celui-ci n'était pas seul et que la Ligue des Patriotes, la Ligue antisémite et la Ligue de la jeunesse royaliste marchaient ensemble.

Puis il passe à la manifestation du 3 juin à Auteuil.

Après avoir rappelé l'attentat contre le Président de la République, attentat qu'il estime avoir été prémédité par les royalistes, il établit la participation de M. de Lur-Saluces dans le complot, et montre quel fut son rôle.

Le procureur général termine en déclarant qu'il s'en rapporte à la cour pour la fixation de la peine, mais il réclame l'application de la loi.

Sur la demande de la défense, l'audience est renvoyée à demain à 2 heures, pour les plaidoiries.

L'audience est levée à 4 heures 50.

Le Scrutin de Liste

INTERVIEW de M. Georges BERRY

Paris, 25 juin. — M. Georges Berry, député de la Seine, est l'auteur d'un projet de loi, tendant à substituer le scrutin de liste au scrutin d'arrondissement. On sait, qu'après les élections de 1889, émus par les majorités considérables données au boulangisme, les républicains changèrent le mode de votation employé jusqu'alors, et que les élections de 1893, comme celles de 1898, se firent au scrutin d'arrondissement.

Le projet Berry a été déposé, hier, comme on le sait, à l'ouverture de la séance, sur le bureau de Chambre, qui a voté l'urgence.

Un rédacteur de l'*Interview* a demandé à M. Berry quelles étaient ses prévisions, relativement à l'accueil que, suivant lui, les députés feront à sa proposition. Il a répondu en même temps touchant les effets qu'aurait, une fois votée, si elle l'est — sur l'orientation politique générale du pays.

Le député nationaliste du neuvième arrondissement de Paris, qui considère le vote de l'urgence comme un triomphe, et qui espère fortement que sa proposition de loi sera adoptée, a fait ces déclarations que nous reproduisons à titre d'information :

« La nouvelle loi, qui aura pour résultat de réorganiser le suffrage universel, et de permettre à l'opinion de s'exprimer très nettement, aura certainement des effets d'une importance considérable au point de vue politique.

» D'après mon projet, chaque département formera une unique circonscription électorale ; la Seine seule en comportera deux.

» Quels seront, grâce à cette réorganisation du mode de votation, les triomphateurs de demain ?... Je ne saurais encore le dire. Paris élira certainement une liste nationaliste ; la Meurthe-et-Moselle également. Lyon, de son côté, enverra au Parlement une liste gouvernementale. Quant au NORD, il sera le théâtre d'une lutte très vive entre les collectivistes et les nationalistes, — lutte dont on ne peut encore préjuger l'issue.

» Ce sera probablement ce département, avec ses 20 et quelques députés, qui donnera l'appoint nécessaire à tel ou tel parti, pour constituer la majorité de la Chambre.

» Mais il faut que ma loi soit votée, et j'espère qu'elle le sera. »

Deux Amendements de Devèze

A LA LOI SUR LES RETRAITES

Paris, 25 juin. — Marius Devèze, député socialiste du Gard a déposé deux amendements à la loi sur les retraites ouvrières.

Le premier a pour but de faire servir aux ouvriers victimes d'un accident une retraite proportionnelle ; le second se propose d'introduire dans la commission du Conseil d'administration du fonds national des retraites ouvrières, une commission demandant le maintien un Conseil d'administration où les ouvriers seraient en nombre égal aux patrons.

Le projet du gouvernement et de la commission exclut les ouvriers victimes d'un accident des bénéfices de la retraite proportionnelle : Il dit (article 15) : Lorsque les travailleurs visés à l'article premier sont atteints d'invalidité prématurée avant l'âge de 65 ans, *et en dehors des cas régis par la loi du 9 avril 1898*, ils ont le droit à tout âge, si les versements à leur compte représentent au moins 2000 journées de travail à la liquidation anticipée de leur retraite à raison des versements effectués.

Cette retraite est majorée dans les conditions indiquées à l'article 19.

Le citoyen Devèze demande qu'on remplace les mots « et en dehors des cas régis par la loi du 9 avril 1898 » par les mots « et même dans les cas régis par la loi du 9 avril 1898. »

En outre, il existe des caisses patronales ouvrières où les délégués ouvriers n'entrent pas dans les conseils d'administration ou y entrent dans des proportions si faibles qu'ils sont sans influence.

Le citoyen Devèze demande que les délégués ouvriers soient égaux en nombre aux délégués patrons.

Contre l'Alcoolisme

Lisieux, 25 juin. — Le maire de Lisieux vient de prendre un arrêté municipal, conformément à une délibération du conseil, limitant le nombre des débits de boissons à Lisieux.

Le moyen employé pour arriver à ce résultat qui paraissait impossible à atteindre en présence des facilités données pour l'ouverture des débits a été très pratique et très simple. L'arrêté interdit l'installation de nouveaux débits de boissons dans un périmètre de 4.000 mètres des établissements publics. En d'autres termes, il prohibe indirectement les établissements nouveaux.

CONTRE LE BLANC DE CÉRUSE

Paris, 25 juin. — Le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire dans laquelle il a été décidé que, dans tous les travaux exécutés pour le compte de son administration, il sera désormais interdit de faire usage de couleurs ou enduits à base de blanc de céruse, lequel sera remplacé par le blanc de zinc.

TIRAGE FINANCIER

Paris, 25 juin. — Aujourd'hui a eu lieu le tirage des obligations émises par la ville de Paris en 1899 (Métropolitain).

Le numéro 136.098 gagne 100.000 francs.

Les 2 numéros 80.454 et 6.907 gagnent 10.000 francs.

Les 30 numéros qui suivent gagnent chacun 1000 francs :

342.539	627	19.355	257.593	372.441	336.596
330.543	254.662	321.395	102.217	216.335	117.970
218.854	392.687	190.892	203.044	247.363	271.553
189.127	361.857	211.773	24.605	54.609	158.273
183.394	376.928	198.283	154.423	262.990	143.427

Nouvelles Politiques

LE SERVICE DE DEUX ANS

Paris, 25 juin. — La commission sénatoriale de l'armée s'est réunie ce matin, à dix heures, sous la présidence de M. Guyot (du Rhône), vice-président.

La commission a adopté le principe de la réduction du service militaire à deux ans. Elle a chargé M. Rolland, sénateur de Tarn-et-Garonne, du rapport, qui devra être déposé sur le bureau du Sénat, dès la rentrée parlementaire de la session extraordinaire.

Le général Grévy a voté contre la proposition, disant qu'une proposition de ce genre ne devait pas émaner de l'initiative parlementaire, mais bien du gouvernement. D'autre part, M. de Montfort a télégraphié qu'il était hostile à la proposition de loi.

LES EMPLOYÉS DE CHEMIN DE FER

Paris, 25 juin. — Le groupe parlementaire de défense des intérêts des agents et employés de chemins de fer s'est réuni, à une heure, sous la présidence de M. Berteaux.

Après avoir entendu une délégation des agents des chemins de fer, le groupe a décidé de reprendre la proposition Berteaux sur la réglementation du travail des mécaniciens votée précédemment par la Chambre et repoussée par le Sénat.

Le groupe demandera à la Chambre de tenir une séance exceptionnelle avant les vacances pour discuter cette proposition.

Faits Divers

HORS RÉGION

Une Congrégation fraudeuse

Troyes, 25 juin. — Hier matin, les Oblates de Saint-Parres-aux-Tertres faisaient acheter 35 litres de vin à la succursale des Etablissements économiques et ne prenaient pas de laisser-passer. Le charretier, Brocard Arthur, qu'elles avaient chargé de l'opération, achat et transport, a été rencontré, par les gendarmes de Troyes, conduisant en fraude la marchandise. Constatation a été faite et procès-verbal a été dressé.

Ensevelis dans une mine

Saint-Etienne, 25 juin. — Le mineur Sanial et l'entrepreneur Roche, ensevelis vivants dans le puits de Villaine, à la Ricamarie, par un éboulement, dans la galerie, ont été retirés vivants ce matin, à sept heures.

Les deux malheureux qui étaient évanouis n'ont recouvré leurs sens qu'auprès des soins énergiques et des inhalations d'oxygène.

Effroyable Drame

Bourges, 25 juin. — Voici des détails complémentaires sur l'horrible drame que nous avons annoncé hier :

Cette effroyable tragédie s'est déroulée, hier matin, dans une maison de la rue Sainte-Ursule, à Mazières, près de Bourges, qui n'est habitée que par des ouvriers de l'usine de fonte et dont les maisons, d'ailleurs, appartiennent toutes à la direction.

Le nommé Adolphe Blondeau, ouvrier mouleur, âgé de 43 ans, sobre et travailleur, habite l'une de ces maisons avec sa femme âgée de 42 ans, sa fille, âgée de 16 ans, et son petit garçon, âgé de 11 ans et demi. Blondeau semblait aimer beaucoup les siens et rien ne faisait prévoir l'horrible drame qui allait ensanglanter cet intérieur.

Ce matin vers trois heures, Blondeau qui était malade depuis l'hiver dernier se levait pour satisfaire un besoin. Bien qu'il ne fût qu'en chemise, il resta un assez long temps dehors, si bien que sa femme, d'abord éveillée, s'était rendormie. Pendant son sommeil elle se sentit soudain serrée fortement à la gorge, elle étouffait ; elle appela son mari à l'aide ; peu après en se débattant, elle pouvait le reconnaître dans son meurtrier. Celui-ci, lâchant prise, s'empara d'un lourd marteau qu'il avait ramassé dehors et en frappa sa femme avec la dernière violence à la tête, lui faisant d'effroyables blessures. D'autres coups sur le corps lui fracassèrent même plusieurs côtes.

A ses cris, des voisins accoururent, mais ils reculèrent épouvantés à la vue de l'intérieur ensanglanté. Blondeau mit cet instant à profit pour fuir. Avant de tenter de tuer sa femme, le malheureux, pris évidemment d'un accès de folie furieuse, avait assommé son enfant et sa jeune fille. Les deux victimes gisaient sans connaissance, mais respiraient encore.

De l'avis du médecin, le petit garçon, dont la tête n'est qu'une plaie, est dans un état désespéré ; l'état de la jeune fille et de sa mère est d'une extrême gravité. La jeune fille a eu une oreille détachée par la violence des coups. Les trois victimes viennent d'être transportées à l'Hôtel-Dieu. Les enfants sont toujours sans connaissance.

Vers cinq heures du matin, le corps de Blondeau a été trouvé dans une carrière de Mazières. Se précipitant d'une hauteur de vingt mètres, il s'est tué sur le coup. On ne peut s'imaginer l'émotion causée par ce drame.

Un Cataclysme

AUX ETATS-UNIS

Une ville submergée. — Trente Villages détruits. — Plus de cinq cents morts

New-York, 25 juin. — On commence à avoir des renseignements détaillés sur l'ouragan qui, pendant trente heures a sévi sur la Virginie, semant de cadavres et de ruines une riche contrée industrielle.

Samedi matin éclata un orage terrible qui fit rage pendant toute la journée ; des rafales d'eau s'abattirent sur la contrée gonflant les fleuves et les rivières, qui finirent par sortir de leur lit et se répandirent en un énorme torrent dont les flots furieux balayèrent la campagne, déracinant les arbres et renversant les maisons.

Au milieu de la vallée d'Elkhorn se trouve la ville minière de Keystone, dont la population est d'environ 2.000 habitants. Les rues étaient remplies comme chaque samedi soir, d'ouvriers qui, avec leurs femmes, faisaient leurs provisions pour la semaine. Tout d'un coup, la ville se trouva envahie par les eaux limoneuses du torrent, qui emportèrent les charrettes et les éventaires des marchands et même les maisons dont la frêle structure de bois et de zinc n'opposa guère de résistance aux flots.

En un instant, la petite ville, surprise en milieu de l'animation joyeuse d'un soir de paie, fut plongée dans les ténèbres et l'épouvante. Tandis qu'un certain nombre d'habitants, fuitant contre l'inondation, réussissaient à gagner la montagne à laquelle leurs maisons étaient adossées, les eaux pénétrèrent dans les bars et les cabarets, remplis, à cet heure de la nuit, d'hommes gris qui furent noyés. Plus de deux cents personnes trouvèrent ainsi la mort, rien qu'à Keystone.

Lorsqu'après cette nuit d'angoisse l'aube se leva sur la vallée, le spectacle que les survivants réfugiés dans la montagne, eurent sous les yeux, était horrible. La vallée était recouverte d'eaux bourbeuses sur lesquelles nageaient et s'entrechoquaient mille débris et des cadavres d'hommes et d'animaux. Accrochés à quelques épaves on apercevait encore des malheureux qui appelaient du secours.

La vallée d'Elkhorn et la ville de Keytone n'ont pas eu seules à souffrir du cataclysme. La tempête a étendue ses ravages sur une distance de plus de 100 kilomètres,dévastant sept districts de la Virginie occidentale.

Trente villages ont été partiellement détruits ; on cite un de trente-cinq maisons, précipitées les unes contre les autres, ne formant plus qu'un amas informe de bois et de plâtre. A Vivian, tous les chantiers et entrepôts du chemin de fer ont été rasés. Soixante kilomètres de la voie ont été détruits et vingt ponts emportés. Sur plusieurs points d'énormes machines employées pour les travaux des routes, ont été arrachées de leurs bases et transportées à de grandes distances. On évalue les dégâts à plus de 25 millions de francs.

On craint que le nombre des victimes soit supérieur à cinq cents.

On est très indulgent envers les nègres qui ont refusé à n'importe quel prix d'aider à ensevelir les cadavres ; ils préfèrent piller et voler les morts. Aussi a-t-on créé une espèce de garde qui veille nuit et jour contre ces attentats odieux.

DANS LA RÉGION

Tentative d'assassinat en wagon

A HAUTMONT

M. Sebald Sala, 50 ans, ingénieur à Tilbourg, avait pris place, lundi soir, à Bruxelles, dans un compartiment de 2e classe du train 170, arrivant à Paris à 5 h. 42 du matin.

A la frontière, deux individus, munis de billets de 1re classe, montèrent dans le même compartiment que lui.

Avant d'arriver à la gare d'Haumont, entre Feignies et Gratières, pendant les cinq minutes que dure le parcours entre ces deux stations, ces deux individus se jetèrent sur l'ingénieur ; et, à l'aide de poinçons, tentèrent de l'assassiner.

M. Sebald Sala se défendit énergiquement et put réussir à saisir la sonnette d'alarme. Ses agresseurs, voyant le train ralentir sa marche, voulurent fuir. En sautant du wagon l'un d'eux fut tué sur le coup, l'autre se brisa les deux jambes.

Les blessures de l'ingénieur ne présentent aucune gravité. Il va actuellement aussi bien que possible.

Le commissaire spécial de la gare du Nord a fait mettre sous scellés, à son arrivée à Paris, la voiture dans laquelle a eu lieu cette tentative de meurtre.

Le parquet d'Avesnes a ouvert une enquête. Un des agresseurs serait espagnol ; l'autre, le blessé, serait un nommé Fau, né à Pérale, dans l'Aude, en 1878. Il a tenté de se suicider.

Çà et Là

LA CIRCULATION DES PIGEONS VOYAGEURS

Depuis quelques jours, la Compagnie de chemin de fer du Nord exige que les amateurs qui circulent avec des paniers de pigeons-voyageurs soient porteurs de l'autorisation préfectorale exigée par la loi.

Nous tenons à informer les intéressés de cette exigence car, à Lens, dernièrement plusieurs amateurs n'ont pu voyager avec leurs paniers faute d'avoir sur eux l'autorisation prescrite et qui doit être montrée à toute réquisition.

Dernière Heure

Les Mineurs de l'Isère

Grenoble, 25 juin. — Usant d'un procédé inqualifiable et qui démontre bien l'arrogance et le sans-gêne grossier des gros capitalistes, les Compagnies houillères du bassin de La Mure ont refusé l'arbitrage de Lamendin, appelé comme on le sait, par les mineurs de la Motte-d'Aveillans.

En présence de ce refus patronal, les grévistes se sont réunis cette après-midi en assemblée générale, pour examiner la situation.

FIN DE LA GREVE

Dans leur assemblée générale de ce soir, les ouvriers mineurs de La Motte-d'Aveillans ont décidé, par 376 voix contre 129, la reprise du travail pour demain matin, mercredi.

Les compagnies s'engagent à ne pas prendre plus de 15 pour cent d'ouvriers étrangers pendant 6 mois. Après ce délai, si on constate que ce maximum est insuffisant les ouvriers consentent à ce que ce chiffre soit augmenté.

Les Ouvriers belges en France

Bruxelles, 25 juin. — Le ministre de l'intérieur a été amené, cet après-midi, à faire à la séance de la Chambre Belge, une intéressante déclaration au sujet du projet de taxation des patrons français, employant des ouvriers étrangers.

Il a dit notamment que cette menace, ayant soulevé une vive émotion parmi les ouvriers belges, le gouvernement avait envoyé son représentant à Paris.

Il est permis d'espérer a dit le ministre, que la nouvelle proposition du gouvernement français ne sera pas consacrée par le pouvoir législatif.

L'ACCAPAREMENT DU SEL

New-York, 25 juin. — On annonce qu'un nouveau trust est constitué sous le nom de Compagnie internationale des Sels.

La compagnie dispose de 250 millions.

Le directeur du nouveau trust croit tenir entre ses mains le marché des sels du monde entier.

Richetto en assises

Lyon, 25 juin. — C'est aujourd'hui, ainsi que nous l'avions annoncé hier, qu'ont commencé devant la cour d'assises du Rhône,les débats de l'affaire Richetto, le portier des pères camilliens, accusé d'avoir tué et coupé deux femmes en morceaux, pour s'emparer de leur argent.

A neuf heures, on introduit l'accusé, Luigi Richetto, né le 23 mars 1853, à Bussalano (Italie). Doué d'une volonté extraordinaire, dix-huit mois n'ont pu abattre son courage. Après l'appel des témoins, au nombre de 105, et la lecture de l'acte d'accusation, le président breuillet procède à l'interrogatoire de l'accusé.

Il l'invite à répondre directement à ses questions et non à se perdre en digressions, ainsi qu'il avait coutume de le faire à l'instruction.

Le président rappelle les antécédents de l'accusé qui fut condamné à Turin à 5 ans de réclusion pour vol qualifié.

Le président fait connaître au jury le genre de vie de Richetto depuis son arrivée à Lyon en 1887, après sa libération de la maison centrale de Turin, et les soupçons qui pesèrent sur lui lors de la disparition de femme Bernaze, avec laquelle il était en relation.

Le président parle ensuite de la perquisition faite dans le pavillon de Richetto, chez les pères camilliens, dont il était le portier.

D. — On a trouvé chez vous tout un attirail de faux monnayeur, une fiole de chlorure de nickel, des rentes des bizarreses.

R. — Que voulez-vous ? Chacun a ses manies.

Le président suit méticuleusement la vie de l'inculpé ; mais Richetto a réponse à tout.

Quand il est à bout d'arguments, il se contente de dire : « Que voulez-vous, je suis victime de la fatalité ».

Les deux audiences d'aujourd'hui ont été consacrées à l'interrogatoire de l'accusé.

Les débats continueront demain.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

UN ENVOYÉ DE BOTHA EN EUROPE

Marseille, 25 juin. — Aujourd'hui est parti pour Paris et Bruxelles, par le rapide de 9 h. 20, M. Van Lier, ex-chef d'un commando boer, qui était arrivé à Marseille dimanche par le *Djemnah*. Il s'était embarqué à Durban sous un nom d'emprunt. Cet officier, qui appartient au corps de Botha, vient avec une mission pour le docteur Leyds.

Le beau-frère de Botha, dont les dépêches anglaises annoncèrent hier la capture, est M. Lemmet, simple chef de commando : sa capture n'a pas d'importance, malgré sa parenté avec Botha.

M. Van Lier donne un démenti formel aux projets prêtés à Botha de cesser la lutte. Les derniers ordres du jour du général aux armées indiquent comme conditions irréductibles de la paix :

1. La reconnaissance de l'indépendance des deux républiques de l'Orange, aussi bien que du Transvaal, en insistant sur cette de l'Orange.

2. L'amnistie complète pour les Hollandais et les alliés du Cap qui ont pris les armes en faveur des Boers.

Botha est le vrai généralissime, le successeur de Joubert ayant de l'autorité non seulement sur les colonnes transvaaliennes commandées par lui et par Viljoen, Delarey et Grobelaar, mais aussi sur les forces orangistes de Dewet.

M. Van Lier considère la situation comme très satisfaisante pour les Boers et comme s'étant encore améliorée dans ces derniers mois, tandis que la longueur démesurée de la ligne d'opérations des Anglais paralyse leurs gros effectifs.

UN COMBAT CORPS A CORPS

Le Cap, 25 juin. — Dans le récent engagement de Reitz, où Dewet commandait les Boers, Delamar se trouvait parmi les combattants, le fusil en main, faisant lui-même le coup de feu. Son voisin de droite fut tué, et celui de gauche blessé. On se battit avec acharnement. Il y eut une série de corps-à-corps. Les Boers réussirent à reprendre leurs convois une première fois capturés, mais l'arrivée de renforts anglais les obligea à abandonner une partie de leurs wagons.

FEUILLETON DU 27 JUIN. — N° 11

La Charmeuse d'Enfants

GRAND ROMAN

par Jules MARY

PREMIÈRE PARTIE

Une haine vieille d'un Siècle

III

Premières attaques

— Monsieur, dit-il, nous regrettons d'en avoir été réduits à pareille extrémité ; ce jeune homme est venu nous braver. Il nous a insultés. Il m'a souffleté... Oui, vous entendez... j'ai reçu de lui cet outrage.

Il s'arrêta — une seconde — comme si sa tranquillité n'eût été qu'apparente.

Et il reprit, un peu plus bas, après cette pause :

— Il a fallu le ficeler, monsieur, pour en venir à bout.

En chancelant, Roland descendit du coupé. La honte, l'orgueil humilié, lui mettaient des larmes aux yeux. Le duc, interdit, se taisait.

Pour la seconde fois il se trouvait en face des deux frères.

Il demanda à Roland :

— Ce que l'on vient de me dire ?

— C'est vrai.

— Tu n'as pas d'excuses !

Roland ne répondit pas. Il s'appuyait à la grille pour ne pas tomber.

Le duc se tourna vers Gaston et Pierre :

— Cet enfant est trop jeune pour se battre.

— Nous le lui avons dit, car c'est ce qu'il venait nous offrir.

— Puisqu'il vous a gravement insultés, disposez de moi, je suis à vos ordres.

Pierre resta pensif, un combat se livrait en lui. Enfin .

— Monsieur, dit-il, quelle qu'eût été la provocation de votre part, je vous jure que notre intention, à mon frère et à moi, notre intention formelle était de ne pas nous battre avec vous...

— Êtes-vous vraiment lâches et vous faut-il la nuit pour vous venger ?

— Non. Vous ne le pensez pas. Je voulais vous dire qu'il y a certains outrages qu'on n'efface pas d'un coup d'épée... Et la lâcheté n'est pas du côté de l'homme qui ne peut répondre à l'insulte... Elle est, cette lâcheté, du côté de celui qui insulte, en n'ignorant pas qu'il ne court aucun danger. C'est le cas de votre frère.

En parlant, il regardait Roland, blême et tremblant de fièvre.

— Roland ! Roland ! s'écria le duc. — Entends-tu ? Réponds !

Roland se tut. Ses dents claquaient. Une sorte de soupir prolongé, de gémissement, sortait de ses lèvres desséchées.

— Il a entendu. Il a compris. Mais il ne répondra pas, dit Pierre. C'est donc lui, vous le voyez, monsieur, qui s'est montré lâche en tout ceci. Vous devez en souffrir. Si la provocation fût partie de vous, nous l'eussions méprisée. Elle vient de votre frère... Nous la relevons comme si elle venait de vous ..

— Vous vous battrez ?

— Oui...

— Bien !

— Si vous tuez l'un de nous, vous trouverez l'autre qui le vengera...

Pierre salua, remonta dans le coupé, ramasa en un paquet les cordes qui avaient servi à garrotter et les lança aux pieds de Roland .

— Gardez cela comme souvenir, jeune homme ! dit-il narquois.

Gaston enlevait les chevaux et le coupé partait à fond de train.

L'enfant eut besoin d'être soutenu par Horace pour rentrer au château.

— Roland, cet homme t'a accusé de lâcheté et tu n'as rien répondu !

Roland baissa la tête. Le duc le considérait avec inquiétude. Il reprit .